

COMITÉ SYNDICAL

Séance du Mardi 28 mars 2017

Délibération 2017_03_09

Objet: Approbation du compte administratif 2016

Le vingt-huit mars deux mille dix-sept, à quatorze heures trente, dans les locaux du Département de Loire Atlantique, s'est réuni le <u>comité syndical du SYLOA</u>, dûment convoqué par courrier en date du 21 mars 2017 signé par le Président du SYLOA.

<u>Présents</u>: M. Claude CAUDAL, MME Chantal BRIÈRE, M. Jean-Paul NICOLAS, M. Guy FRESNEAU, M. Jean-Charles JUHEL, M. Jean CHARRIER, M. Pierre THOMÉRÉ, M. Christian COUTURIER, M. Jean-Pierre BELLEIL, M. Jean-Pierre HENRY, M. Michel BÉLOUIN, M. Gilles MÉRIODEAU, MME Anne LERAY.

Pouvoirs: M. Nicolas MARTIN à M. Christian COUTURIER, M. HERVOCHON à M. Jean-Pierre BELLEIL.

<u>Absents</u>: M. Didier PÉCOT, MME Sylvie GAUTREAU, M. Marcel COUSIN, M. Alain ROBERT, M. Christophe DOUGÉ, M. Jean-Pierre LUCAS, M. Alain RAYMOND.

Conseillers en exercice : 22

Nombre de votants: 15

<u>Secrétaire de séance</u> : Monsieur Pierre THOMÉRÉ

EXPOSÉ DES MOTIFS

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, le comité syndical examine le compte administratif 2016, qui s'établit ainsi :

Section de fonctionnement

Section d'investissement

Dépenses :	355 620,62 €	Dépenses :	27 388,36 €
Recettes:	445 700,88 €	Recettes:	3 958,66 €
Excédent :	90 080,26 €	Déficit :	- 23 429,70 €

Hors de la présence de M. Christian COUTURIER, Président.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité

✓ Approuve le compte administratif de 2016

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-200055127-20170328-2017_03_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2017

Affichage: 29/03/2017

Fait à Nantes, le 28 mars 2017

Christian COUTURIER
Président du SYLOA